

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal

4.9.1.
Règlement graphique
SAINT-MEDARD

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt
de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal par le conseil communautaire
en date du

Le Président
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davaillon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation
et n° d'OAP (dont point de vue : )

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

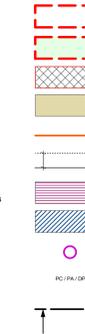
Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être
subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter
des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire
l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et
déclaration préalable d'aménager) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée
à grande circulation : 75 mètres



Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique
d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour
bien identifier la haie à préserver.

LEGENDE

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie, arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

Environnement (hydraulique) : fossé

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade
et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole
(indication pour information et prévention)



Châtillon-sur-Indre

Le Tranger

Palluau-sur-Indre

Zone	Secteur	Définition
U	U	Centre ancien à l'extérieur de l'ancien secteur historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien-densité des hauteurs bourgeoises
	Ub	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions régulièrement anciennes en situation de centre-ville
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, régulièrement construit depuis la 2 ^{ème} moitié du 20 ^{ème} siècle
	Ud	Secteur de centre en zone urbaine
	Ue	Secteur réservé aux équipements publics ou d'intérêt public structurels
	Uf	Secteur réservé aux activités économiques
	Ug	Secteur réservé aux activités économiques à vocation commerciale
	Uh	Utilisation future à dominante résidentielle
	Ui	Utilisation future pour les activités économiques
A	A	Zone agricole
	Aa	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités à dominante d'élevage
	Aab	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat individuel et collectif, des zones d'activités et de stockage
	Aac	Secteur agricole à forte valeur ajoutée à protéger
	Aad	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour des activités liées aux agriculteurs
	Aae	Zone réservée de la vallée de l'Indre moussue et de la Nature 2000 Vallée de l'Indre
	Aaf	Secteur des Écoules de l'Indre
	Aag	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Aah	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités à dominante d'élevage
	Aai	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour les pâturages de bœufs et de vaches
N	N	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour les pâturages de bœufs et de vaches
	Na	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour le grand élevage de bœufs
	Nb	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour le grand élevage de vaches
	Nc	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Nd	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour les activités touristiques, culturelles et de loisirs
	Ne	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et de loisirs
	Nf	Zone réservée des vallées affluentes de la vallée Indre ou d'autres bassins versants
	Ng	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour des activités liées aux cultures ou à l'élevage
	Nh	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour des activités liées aux cultures ou à l'élevage
	Ni	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour des activités liées aux cultures ou à l'élevage